
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 juin 2024 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement par intérim
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice d'arrondissement adjointe - Qualité de vie
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-rechercheur et Secrétaire d'arrondissement substitut
M. Jean François Lebrun, chef de division par intérim – Urbanisme, permis et inspection
M. Stéphane Rodrigue, Commandant PDQ 26

10 - Signature du livre d'or - Commémoration du 80e anniversaire du Jour J

Début : 19 h 02

Fin : 19 h 09

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 10.

Il présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

10.02 - Mot du Maire et des élus

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élus et élus débute à 19 h 12 et se termine à 19 h 27.

CA24 16 0129

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du
4 juin 2024, à 19 h**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 4 juin 2024, à 19 h, tel que proposé.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - Période de questions du public

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 28 ET SE TERMINE À 20 H 18.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Marc Poulin	Les minis forêts
Renaud Azieres	Refection des installations sportives au parc Beaubien
Olivia Levy	Terrain soccer du parc Beaubien
Pierre Lacerte	Plan de mobilité durable
Jocelyne Provost	Suivi - Opinions juridiques
Céline Forget	Propreté
Côme Olivie	Aménagement Sportif parc Beaubien
Damien Olivier	Réfection du parc Beaubien
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Théodora (Teddy) d'Hellen court-Anastasoff	Bonjour, J'avais envoyé une question et une présentation sur le sujet des écureuils au conseil du 5 septembre 2023 pour demander à l'arrondissement de mettre une affiche dans ma ruelle pour dire que c'est interdit de nourrir les écureuils. Je vous remercie d'avoir lu ma question et ma présentation et surtout d'avoir accepté de mettre des affiches. S'il vous plait quand est-ce que vous allez mettre les affiches? Merci, Teddy (8 ans, élève de l'école Nouvelle Querbes).
Agostino Mazzone	For sometime as on occupant of Av. Maplewood I've realized that more vehicles are using the street as an option to Cote saint Catherine. With only one speed bump throughout the whole length cars often speed through at dangerous speeds. Our safety is definitely a primary concern. I am hoping that our elected officials consider solutions to this worsening situation. Thank you
Juliana Bustamante	Je suis jardinière au jardin communautaire depuis plusieurs années. Depuis l'année dernière, les lots sont dans un mauvais état. Le terrain est envahi par les mauvaises herbes, ce qui nous empêche de marcher librement. L'ouverture du jardin a été difficile cette année, car nous n'avons toujours pas reçu les tuyaux nécessaires pour arroser nos plantes, les bacs en bois sont pourris, nous manquons de compost et personne ne répond à nos messages. Nous payons 38\$ à la ville d'Outremont chaque année pour bénéficier d'un minimum d'entretien et d'organisation. Pouvez-vous nous indiquer quand nous recevrons les tuyaux, le compost et quand les mauvaises herbes seront coupées? Merci beaucoup
Transport Outremont (TAO) Actif	J Depuis de nombreuses années, l'entreprise Voitures anciennes du Québec inc., basée à Beloeil, expose des voitures sur les pelouses du Parc Outremont. Ce sera cette année le 29 juin. La glorification de ces voitures en les stationnant sur les pelouses de l'un des plus beaux parcs d'Outremont est en contradiction complète avec la situation environnementale de la planète, alors que nous connaissons trop bien toutes les nuisances causées par les voitures individuelles. Cet événement contredit les intentions écologiques énoncées par l'arrondissement dans son Plan stratégique 2021-25. Monsieur le Maire, nous souhaitons comprendre ce qui vous motive à autoriser un événement qui n'a aucune répercussion positive pour l'arrondissement en termes d'environnem

	ent ou de mobilité durable, de surcroît au moment même où vous consultez les citoyen.nes pour un Plan de mobilité durable. Nous vous demandons de faire preuve de cohérence et de déplacer cette exposition de voitures hors de nos parcs.
--	--

À 20 h 18, le président du conseil suspend la séance.

À 20 h 31 le conseil reprend ses travaux.

CA24 16 0130

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 7 mai 2024, à 19 h

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 7 mai 2024, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA24 16 0131

Autoriser, à titre de contribution financière, le financement de trois (3) activités tenues sur le territoire de l'arrondissement en 2023 et 2024 et autoriser, à cette fin, le versement d'une contribution non récurrente totale de 8 162,37 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant - Dépense provenant du budget de fonctionnement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1243711011.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER, à même le budget de fonctionnement de la direction d'arrondissement le versement d'une contribution financière non récurrente de 6 312,37 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à l'organisme Les Amis de la place Marcelle-Ferron pour l'événement Hommage à Marcelle-Ferron et une contribution financière non récurrente de 1 850 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à l'organisme Comité de jumelage pour la tenue des soupers bénéfiques qui se sont tenus le 9 juin 2023 au Parc Beaubien et le 20 octobre 2023 au Centre communautaire intergénérationnel (CCI) ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1243711011

CA24 16 0132

Accorder une contribution financière de 524,30 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à l'organisme Casteliers à titre de frais engagés dans le cadre de la visite de l'Union internationale de la marionnette (UNIMA) à Outremont les 5 et 6 mars 2024

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 124903008.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER, à même le budget de fonctionnement de la direction adjointe d'arrondissement - Qualité de vie, une contribution non récurrente de 524,30 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à l'organisme Casteliers à titre de frais engagés dans le cadre de la visite de l'Union internationale de la marionnette (UNIMA) à Outremont les 5 et 6 mars 2024 ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1249203008

CA24 16 0133

Accorder un contrat d'un montant de 197 688, 02 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Bordures et Trottoirs Mirabec inc. pour des travaux de reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont, suite à l'appel d'offres public 2475-AOP-TRV06 (2 soumissionnaires) / Autoriser une dépense totale de 240 341,22 \$, incluant les taxes, les contingences de 29 653,20 \$ et les incidences de 13 000 \$ / Dépense provenant du budget PDI, fonctionnement de l'arrondissement et du Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR)

ATTENDU QUE l'arrondissement doit procéder à des travaux urgents et planifiés de reconstruction de trottoirs et bordures de béton ;

ATTENDU QUE les travaux consistent à reconstruire des trottoirs et bordures de béton et à refaire des aménagements endommagés et qu'ils incluent, entre autres, la réfection des gazons, du cours d'eau pavé et d'une partie des trottoirs et des entrées de garage ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1246965001.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER à l'entrepreneur Bordures et Trottoirs Mirabec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont, au prix de sa soumission, soit au montant de 197 688,02 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2475-AOP-TRV06 (2 soumissionnaires) ;

D'AUTORISER une dépense au montant de 197 688,02 \$, incluant les taxes, dans le cadre de ce contrat ;

D'AUTORISER une dépense de 29 653,20 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences ;

D'AUTORISER une dépense de 13 000 \$, incluant les taxes, à titre de budget des incidences ;

D'AUTORISER une dépense totale de 240 341,22 \$, incluant les taxes, le budget des contingences et le budget des incidences ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement et le Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR).

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1246965001

CA24 16 0134

Autoriser une bonification de 25 000 \$, incluant les taxes, au contrat d'enlèvement de graffitis octroyé par décision déléguée à la firme 9181-5084 Québec inc. (Solutions graffiti), majorant ainsi la dépense totale autorisée dans le cadre de ce contrat de 91 167, 61 \$ à 116 167,61 \$, incluant les taxes - Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

ATTENDU QUE le nombre de graffitis présents sur le territoire d'Outremont ne cesse d'augmenter ;

ATTENDU QUE les graffitis peuvent donner une impression de négligence et de désordre dans Outremont ;

ATTENDU QUE rendre nos rues commerciales attrayantes est important pour la population d'Outremont et le commerce local ;

ATTENDU QUE réduire le sentiment d'insécurité qui peut résulter du fait d'avoir des zones fortement graffitées est important pour la population d'Outremont ;

ATTENDU QUE les graffitis peuvent endommager les biens publics et privés, comme les murs, les bâtiments et les équipements urbains ;

ATTENDU QUE le fait de retirer rapidement les graffitis contribue à décourager leur prolifération ;

ATTENDU QUE les graffitis sur les bâtiments privés ne sont pris en charge par l'arrondissement qu'à la suite de la demande d'un propriétaire ;

ATTENDU la motion visant la gestion pro-active et permanente des graffitis à Outremont entérinée par le conseil lors de la séance ordinaire du 3 avril 2024 ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1249203009.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une bonification de 25 000 \$, incluant les taxes, au contrat d'enlèvement de graffitis sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont octroyé par décision déléguée à la firme 9181-5084 Québec inc. (Solutions graffiti) le 15 mai 2022 et renouvelé jusqu'au 31 décembre le 7 mai 2024, majorant ainsi le montant total du contrat de 91 167,61 \$ à 116 167,61 \$, taxes incluses ;

D'AUTORISER une dépense totale de 116 167,61 \$, incluant les taxes, dans le cadre de ce contrat ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le surplus libre de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1249203009

CA24 16 0135

Accorder un contrat de prestation de services de 23 344,52 \$, incluant les taxes, à l'entreprise Services d'entretien Alphanet inc. pour le déploiement d'une brigade de propreté sur l'avenue Laurier, du 7 juin au 10 octobre 2024 / Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

ATTENDU QUE l'embauche d'une brigade de propreté est essentielle au bon déroulement des activités estivales sur nos avenues commerciales ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1249203007.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER un contrat de gré à gré à l'entreprise Services d'entretien Alphanet inc. pour le déploiement d'une brigade de propreté sur l'avenue Laurier, du 7 juin au 10 octobre 2024 ;

D'AUTORISER une dépense de 23 344,52 \$, incluant les taxes, dans le cadre de ce contrat pour le déploiement d'une brigade de propreté sur l'avenue Laurier, du 7 juin au 10 octobre 2024 ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le surplus libre de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1249203007

CA24 16 0136

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois d'avril 2024

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois d'avril 2024.

30.01 1246131018

CA24 16 0137

Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'avril 2024

DÉPÔT de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'avril 2024.

30.02 1246131019

CA24 16 0138

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'avril 2024

DÉPÔT de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'avril 2024.

30.03 1246131020

CA24 16 0139

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois d'avril 2024

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois d'avril 2024.

30.04 1246131021

CA24 16 0140

Réaffectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2023

ATTENDU les dispositions de la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2023 de la Ville de Montréal sera adoptée en juin par le conseil municipal (référence dossier # 1246254002) ;

ATTENDU QUE l'état des surplus de gestion 2023 est déposé au conseil d'arrondissement sous réserve de l'approbation des états financiers par la Ville de Montréal ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1243711009.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AFFECTER le surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2023 au montant de 1 745 000 \$ conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel ;

D'IMPUTER le montant de 2 126 400 \$ provenant du fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal pour les dépenses supplémentaire liées à l'incendie du chalet du parc Saint-Viateur, à la rénovation et la remise en état du chalet du parc Saint-Viateur.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1243711009

CA24 16 0141

Dépôt du rapport du Maire sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont au 31 décembre 2023

LE MAIRE LAURENT DESBOIS FAIT LECTURE DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AU 31 DÉCEMBRE 2023

DÉBUT : 20 H 37

FIN : 20 H 47

DÉPÔT le rapport du Maire sur la situation financière de l'arrondissement au 31 décembre 2023 ;

PUBLICATION du rapport sur le site internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Outremont.

30.06 1243711010

CA24 16 0142

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) - L'objet du règlement vise à revoir les dispositions particulières aux occupations temporaires du domaine public

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet du règlement vise à revoir les dispositions particulières aux occupations temporaires du domaine public.

40.01 1248358011

CA24 16 0143

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le côté ouest de la partie de l'avenue Durocher comprise entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur afin d'y permettre l'implantation d'une zone de stationnement réservé exclusivement aux résidants de cette partie de l'avenue Durocher détenteurs d'un permis de stationnement du secteur numéro 5

Le projet de règlement a été déposé aux élus avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le côté ouest de la partie de l'avenue Durocher comprise entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* afin d'y permettre l'implantation d'une zone de stationnement réservé exclusivement aux résidants de cette partie de l'avenue Durocher et ce, à l'exception de la plage horaire prévue pour l'entretien de la chaussée.

40.02 1245069017

CA24 16 0144

Adoption sans changement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise la mise à jour du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) suite aux modifications réglementaires adoptées en 2023 et 2024

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 7 mai 2024 ;

ATTENDU QU'ENTRE l'avis de motion donné le 7 mai 2024 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069015.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER sans changement, le *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise la mise à jour du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* suite aux modifications réglementaires adoptées en 2023 et 2024.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1245069015

CA24 16 0145

Adoption sans changement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Secteur 3 - Modification des règles de stationnement sur les avenues Canterbury, Plantagenet, Stirling, Wilderton, Willowdale et Woodbury prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2023 ;

ATTENDU QU'ENTRE l'avis de motion donné le 7 novembre 2023 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069039.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER sans changement, le *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à introduire le secteur SRRR numéro 3 et à modifier les règles de stationnement sur les avenues Canterbury, Plantagenet, Stirling, Wilderton, Willowdale et Woodbury prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1235069039

CA24 16 0146

Adoption sans changement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Secteur 4 - Modification des règles de stationnement sur certains tronçons des avenues Ainslie, Beloeil, Brunante, Cambrai (place), Claude-Champagne, Courcellette, de Vimy, Duchastel (avenue et place), Dunlop, Fernhill, Forêt (chemin de la), Glencoe, Hazelwood, Kelvin, Maplewood, McCulloch, Mont-Royal, Pagnuelo, Peronne, Robert, Saint-Germain, Springgrove prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2023 ;

ATTENDU QU'ENTRE l'avis de motion donné le 7 novembre 2023 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069040.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER sans changement, le *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171). L'objet de ce règlement vise à introduire le secteur 4 et à modifier les règles de stationnement sur certains tronçons des avenues Ainslie, Beloeil, Brunante, Cambrai (place), Claude-Champagne, Courcellette, de Vimy, Duchastel (avenue et place), Dunlop, Fernhill, Forêt (chemin de la), Glencoe, Hazelwood, Kelvin, Maplewood, McCulloch, Mont-Royal, Pagnuelo, Peronne, Robert, Saint-Germain, Springgrove prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171).

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1235069040

CA24 16 0147

Adoption sans changement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Réduction de la plage horaire de 2 h - L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur certaines avenues de l'arrondissement prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) en réduisant les plages horaires d'une durée maximale de deux heures

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2023 ;

ATTENDU QU'ENTRE l'avis de motion donné le 7 novembre 2023 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069041.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER sans changement, le *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171). L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur certaines avenues de l'arrondissement prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) en réduisant les plages horaires d'une durée maximale de deux heures.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Valérie Patreau, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.06 1235069041

CA24 16 0148

D'accepter, en vertu de l'article 5 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055), le versement par le propriétaire d'une somme compensatoire de 158 984,36 \$ relative à l'ajustement de frais des parcs pour la délivrance d'un permis de transformation consistant à l'ajout de 21 logements supplémentaires au permis initial pour un bâtiment résidentiel de 6 étages et de 197 logements situés au 6240, rue Hutchison

ATTENDU QUE le 12 juin 2017, le conseil municipal a adopté, avec les changements, le *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)* qui a pris effet 12 mois après la date de son entrée en vigueur, soit le 19 juin 2018 ;

ATTENDU QU'UNE demande de permis de transformation a été déposée auprès de la Division urbanisme, permis et inspection le 19 mars 2023 pour l'ajout de 21 logements supplémentaires au permis initial pour un bâtiment résidentiel de 6 étages et de 197 logements situés au 6240, rue Hutchison ;

ATTENDU QUE les dispositions du Règlement 17-055 s'appliquent à la demande de permis de transformation en vertu de l'article 5 dudit règlement prévoyant que préalablement à la délivrance d'un permis de transformation visé au paragraphe 3° de l'article 2, le propriétaire doit verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur du site ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248208011.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCEPTER, en vertu de l'article 5 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)*, le versement d'une somme compensatoire de 158 984,36 \$ équivalente à 10 % de la valeur du site conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel ;

DE VERSER cette contribution au fonds des parcs de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1248208011

CA24 16 0149

ADDENDA - Modifier l'ordonnance OCA24 16 0119 entérinée par le conseil de l'arrondissement lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 7 mai 2024 afin d'autoriser la fermeture complète à la circulation automobile du boulevard Dollard jusqu'au 22 juin puis du 19 août au 31 octobre 2024 inclusivement

ATTENDU QUE la volonté de créer un milieu de vie sécuritaire aux abords des écoles Guy-Drummond et des collèges Stanislas pour les usagers des écoles ainsi que les résidents du secteur est une priorité pour le conseil d'arrondissement ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite analyser la faisabilité de fermer à la circulation automobile le boulevard Dollard et ce, à l'année ;

ATTENDU QUE le conseil a entériné lors de la séance ordinaire du 7 mai 2024 une ordonnance autorisant la fermeture complète à la circulation automobile du boulevard Dollard du 8 mai au 31 octobre 2024 inclusivement ;

ATTENDU QUE des travaux majeurs et urgents doivent être réalisés par la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM) sur un important puits d'accès sur l'avenue Van Horne à l'intersection de l'avenue Stuart ;

ATTENDU QUE l'arrondissement a demandé à la CSEM de reporter les travaux à la fin du mois de juin, soit après la fin de l'année scolaire ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069014.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE MODIFIER l'ordonnance émise le 7 mai 2024 par le biais de la résolution CA24 160119 ;

D'AUTORISER la fermeture complète à la circulation automobile du boulevard Dollard jusqu'au 22 juin puis du 19 août au 31 octobre 2024 inclusivement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Valérie Patreau, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.08 1245069014

CA24 16 0150

Édicter une ordonnance visant la mise en place de concepts d'aménagement de « Rues actives et familiales » sur les tronçons de l'avenue Champagneur compris entre les avenues Lajoie et Saint-Viateur, le tronçon de l'avenue Hartland compris entre les avenues Lajoie et Van Horne, l'avenue Marsolais, les trois tronçons du boulevard Mont-Royal compris entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Forêt et le tronçon de l'avenue Pagnuelo compris entre le boulevard Mont-Royal et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et ce, jusqu'à la fin du mois octobre 2024

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069016.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant la mise en place de concepts d'aménagement de « Rues actives et familiales » visant notamment à transformer une rue afin de ne permettre que la circulation locale dans un secteur sur les tronçons de l'avenue Champagneur compris entre les avenues Lajoie et Saint-Viateur, le tronçon de l'avenue Hartland compris entre les avenues Lajoie et Van Horne, l'avenue Marsolais, les trois tronçons du boulevard Mont-Royal compris entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Forêt et le tronçon de l'avenue Pagnuelo compris entre le boulevard Mont-Royal et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine jusqu'à la fin du mois octobre 2024.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1245069016

CA24 16 0151

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de juin à septembre 2024

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de juin à septembre 2024 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1246737007.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance pour les événements suivants et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Fête des voisins de l'avenue Prince-Philip** » ;
- Événement « **Fête des voisins McDougall** » ;
- Événement « **Fête des voisins Dollard** » ;
- Événement « **Fête des voisins Hazelwood** » ;
- Événement « **Fête des voisins Dunlop** » ;
- Événements « **Fête des voisins Hartland** » du 15 juin 2024 ;
- Événements « **Fête des voisins Hartland** » du 24 juin 2024 ;
- Événement « **Clinique de vaccination dans les parcs** » organisé par le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal ;
- Événement « **Parade Bagleiten** » organisé par la Congrégation Amour pour Israël.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1246737007

CA24 16 0152

Édicter, en vertu du *Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)*, une ordonnance autorisant l'entrepreneur MAGIL Construction à effectuer des coulés de béton au bâtiment sise au 1400, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, en dehors des plages horaires autorisées par ledit règlement

ATTENDU QUE cette ordonnance vise une dérogation à l'article 15 (2°) comme prévu dans l'article 51 (4°) du *Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)* ;

ATTENDU QUE des travaux de finition du béton sont requis dans la construction du bâtiment ;

ATTENDU QU'aucun cassage n'est prévu, ni utilisation de marteaux piqueurs ;

ATTENDU QUE les travaux à exécuter s'étalent sur 4 jours sur deux semaines: 2 jours la semaine du 3 juin 2024, et 2 jours la semaine du 8 juillet 2024 ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248358012.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER, une ordonnance autorisant l'entrepreneur MAGIL Construction à effectuer, dans le cadre de la construction du bâtiment situé au 1400, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, des travaux en dehors des périodes autorisées par le *Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)*, soit 2 jours la semaine du 3 juin 2024, et 2 jours la semaine du 8 juillet 2024.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1248358012

CA24 16 0153

Adopter en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*, une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 753, avenue Davaar, 66, avenue Pagnuelo, 6240, rue Hutchison et au 654, boulevard Dollard

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, aux séances tenues le 1^{er} mai 2024 et au 22 mai 2024, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)* ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248208009.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER les demandes de PIIA pour les immeubles suivants :

753, avenue Davaar

Avec les réserves suivantes :

- Restaurer et réutiliser les composantes déjà en place. Les garde-corps peuvent être réparés en remplaçant les éléments trop endommagés et modifiés afin de les dégager de la surface du perron ;
- Les pierres saines peuvent être remises en place.

OU

- Pour le recouvrement des marches et du perron, pierre naturelle similaire à l'existant ;
- Pour le garde-corps, reproduire les détails du garde-corps existant, soit les crosses de départ des mains courantes, les barrotins torsadés, les volutes en plat et la lisse intermédiaire des mains courantes ;
- Fournir des dessins d'atelier plus détaillés en incluant les dimensions des composantes.

66, avenue Pagnuelo

Avec les réserves suivantes :

- Le garde-corps devra être en fer forgé et similaire au garde-corps du perron avant sur l'avenue Pagnuelo ;
- Fournir les dessins d'ateliers des nouvelles composantes et spécifier comment elles seront fixées au toit.

6240, rue Hutchison

Avec les suggestions suivantes :

- Une plus grande perméabilité entre l'avenue Durocher, le parc Pierre-Dansereau et la promenade Camille-Laurin permettrait de bonifier le transport actif et les parcours piétons au sein du projet. D'ailleurs, le nouvel espace couvert proposé en façade pourrait être modifié afin de créer une porte cochère et ainsi laisser les piétons et cyclistes traverser l'immeuble vers la cour intérieure et les espaces publics du nouvel Outremont ;
- Au rez-de-chaussée, préserver une plus grande superficie d'espaces collectifs dédiés à l'ensemble des résidents. La diminution de ces espaces et l'augmentation du nombre d'unités d'habitation de petites dimensions sont peu souhaitables puisque des espaces communs partagés peuvent permettre de réduire les besoins individuels.

654, boulevard Dollard

Avec les réserves suivantes :

- Préserver la version recommandée favorablement avec réserves lors de la séance du CCU du 1^{er} mai 2024. Soit telle que les documents transmis le 29 avril 2024, mais avec les modifications suivantes :
 1. Ne pas modifier la hauteur des fenêtres sauf pour celle adjacente à la porte qui pourrait être agrandie afin de s'aligner horizontalement avec les fenêtres du volume construit en 2002. Pour cette fenêtre, guillotine avec carrelage dans la portion supérieure, comme à l'étage ;
 2. Au rez-de-chaussée, pour la fenêtre située au mur arrière du volume construit en 2002, utiliser le même modèle de fenêtre que l'ouverture existante complètement à gauche, mais avec deux baies au lieu de trois ;
 3. Sous le volume de la véranda et toujours pour l'agrandissement, même fenêtre à deux baies, mais sans imposte ;
 4. À l'étage, pour les guillottes simples, préserver le carrelage du volet supérieur ;
 5. La couleur des menuiseries devra être telle que les fenêtres existantes ;
- Fournir les plans révisés et la soumission des portes et fenêtres. Pour les carreaux, carrelage véritable ou de type SDL.

Nonobstant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Le conseil autorise la demande de PIIA conformément aux plans soumis le 28 mai 2024 avec la réserve suivante : pour la fenêtre située au mur arrière de l'agrandissement de 2002, poursuivre le meneau central dans l'imposte, tel qu'il apparaît dans le photomontage illustrant la vue intérieure des fenêtres.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1248208009

CA24 16 0154

Adopter, en vertu du *Règlement de zonage (1177)*, une résolution visant une demande d'exemption de fournir et de maintenir 133 cases de stationnement sur les 271 cases exigées à la suite de l'ajout de 218 logements dans l'immeuble tel qu'exigée par le Règlement pour l'immeuble situé au 6250, rue Hutchison

ATTENDU QUE le conseil peut exempter, dans les cas d'immeubles d'habitation comprenant plus de trois (3) logements, de fournir et de maintenir des cases de stationnement toute personne qui en fait la demande, moyennant le paiement du tarif exigible prévu au règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Outremont ;

ATTENDU la demande d'exemption ne doit pas avoir pour effet de réduire le nombre de cases de stationnement existantes et que les sommes perçues par le biais de l'autorisation d'exemption sont versées au fonds de stationnement et ne peuvent servir qu'à l'achat ou à l'aménagement d'immeubles servant au stationnement ;

ATTENDU QUE le projet a été présenté aux membres du CCU lors de la réunion du 22 mai 2023 ceux-ci ont recommandé favorablement la demande de PIIA relatives respectivement ;

ATTENDU QU'EN vertu du 3^e paragraphe de l'article 52 du *Règlement sur les tarifs 2024 (AO-631)*, une compensation de 5 574 \$ sera versée pour chaque case exemptée par le requérant, pour un total de 741 790 \$ pour les 133 cases ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248208010.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER, en vertu de l'article 9.1.4 du *Règlement de zonage (1177)*, la demande d'exemption de fournir et de maintenir 133 cases de stationnement sur les 271 cases exigées à l'article 9.5 du *Règlement de zonage (1177)* pour le bâtiment sis au 6240, avenue Hutchison ;

DE VERSER la compensation de 741 790 \$ au fonds de stationnement de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1248208010

70.01 Levée de la séance

LEVÉE DE LA SÉANCE À 21 H 03.

70.01

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement et Chef de
division - Soutien administratif

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 juillet 2024.